



ULTRA 10

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (2015) et la Norme de communication des dangers de l'OSHA 2012 (29 CFR 1910.1200)

Date de révision: 11-14-2018 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ULTRA 10
Code du produit : M08-3163
Groupe de produits : Produit fini

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Peinture à l'eau, revêtement

1.3. Fournisseur

Dominion Colour Corporation
2615 Wharton Glen Avenue
L4X 2B1 Mississauga - Canada
T 1-905-270-0311

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-613-996-6666 (CANUTEC) 24 heures, 7 jours semaine

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA/US)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA/US

Pictogrammes de danger (GHS-CA/US) :



Mention d'avertissement (GHS-CA)

: Attention

Mentions de danger (GHS-CA/US)

: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS-CA/US)

: P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale regulation

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

ULTRA 10

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (2015) et la Norme de communication des dangers de l'OSHA 2012 (29 CFR 1910.1200)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA/US)
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	(n° CAS) 55406-53-6	< 0.15	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl].omega.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-	(n° CAS) 104810-47-1	0.07 - 0.13	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl].omega.-hydroxy	(n° CAS) 104810-48-2	0.07 - 0.13	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacate	(n° CAS) 41556-26-7	0,05 - 0,1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

ULTRA 10

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (2015) et la Norme de communication des dangers de l'OSHA 2012 (29 CFR 1910.1200)

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: limpide
Odeur	: Peinture
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 93 °C Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants.
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

ULTRA 10

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (2015) et la Norme de communication des dangers de l'OSHA 2012 (29 CFR 1910.1200)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Autres informations	: Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
--------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

GWPmix comment	: Pas d'effet connu avec ce produit.
----------------	--------------------------------------

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
------------------------------------	---

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

ULTRA 10

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (2015) et la Norme de communication des dangers de l'OSHA 2012 (29 CFR 1910.1200)

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

3-iodo-2-propynyl butylcarbamate (55406-53-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2yl)-5- (1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl].omega.-[3-[3-(2 H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1- oxopropoxy]- (104810-47-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2yl)-5- (1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl].omega.-hydroxy (104810-48-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacate (41556-26-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

3-iodo-2-propynyl butylcarbamate (55406-53-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2yl)-5- (1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl].omega.-[3-[3-(2 H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1- oxopropoxy]- (104810-47-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2yl)-5- (1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl].omega.-hydroxy (104810-48-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacate (41556-26-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 11-14-2018

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H331	Toxique par inhalation
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

DCC MONTEITH SDS GHS CAN NON HAZ TRANSPORT

T Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.